

AIX EN PROVENCE

1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30
31	32	33	34	35	36
37	38	39	40	41	42
43	44	45	46	47	48
49	50	51	52	53	54
55	56	57	58	59	60
61	62	63	64	65	66
67	68	69	70	71	72
73	74	75	76	77	78
79	80	81	82	83	84
85	86				

Plan Local d'Urbanisme de la Ville d'Aix-en-Provence
Planche A - Vue45

PLU approuvé le : 23 juillet 2015
 Dernière procédure : Modification n°6 approuvée le 19 décembre 2019

Echelle 1 : 2 000 au format A0

Source : DGI Cadastre 2015
 Réalisation : Pôle Aménagement et Urbanisme

Légende

Zonage PLU :

- UI, Uiv - Zone d'intensification incitative et apaisée
- UM - Zone d'intensification maîtrisée
- UD, UDh - Zone d'intensification douce
- UR - Zone urbaine de rattrapage
- UC - Zone urbaine de campagne
- UPM1 - Zone de plan de masse
- UE, UEa, UEb, UEc, UEj, UEF, UEFs, UET - Zone urbaine à dominante d'activité
- 1AU, 1AU-DG, 1AU-VC - Zone à urbaniser
- 2AU - Zone à urbaniser différée
- UZD - Zone urbaine à développer
- A, A1, A2, A3 - Zone agricole
- Ap - Zone agricole d'enjeu paysager
- N - Zone naturelle
- Ns, Ns1, Ns2, Ns3, Ns4, Ns5, Ns6 - Secteur naturel

Linéaire de gabarit :

- 10 m. (rouge)
- 13 m. (bleu)
- 16 m. (vert)
- 19 m. (orange)
- 22 m. (jaune)
- 25 m. (bleu foncé)

Linéaire d'implantation :

- linéaire d'implantation (noir)
- linéaire d'implantation Type a (bleu)
- linéaire d'implantation Type b (vert)

Autres symboles :

- Secteur d'attente de projet (rectangle hachuré)
- Périmètre OAP (rectangle à points)
- Prescription de hauteur (rectangle à points)
- Emplacement réservé (rectangle à points)
- Marge de recul (rectangle à points)
- Zone d'implantation (rectangle à points)
- Servitude de passage piétonnier (double ligne)
- Axe de composition (double ligne)
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer (rectangle à points)
- Élément paysager "masse boisée" (cercles)
- Élément paysager "alignement d'arbres" (cercles)
- Élément paysager "haie" (cercles)
- Plantation à réaliser (cercles)
- Terrain à cultiver (cercles)

Patrimoine bâti :

- Élément patrimonial Bastide (étoile rouge)
- Élément patrimonial Ponctuel (étoile orange)
- Élément patrimonial Linéaire (double ligne)
- Élément patrimonial Ensemble bâti (double ligne)
- Élément patrimonial Séquence Urbaine (double ligne)

Autres symboles :

- Bâtiment identifié au titre d'un changement de destination - Patrimoine bâti (cercle noir)
- Bâtiment identifié au titre d'un changement de destination - Monument Historique (cercle noir)
- Localisation de liaison piétonne (double ligne)
- Localisation de voirie (double ligne)
- Localisation des équipements publics (double ligne)

